

Daniel CONUS
Chemin des Merisiers 29
1870 Monthey VS – 079 892 78 88

Recommandé
**Autorité directoriale et exécutive
Suprême de la Confédération Art. 174 Cst**
Madame Simonette SOMMARUGA
Département Fédéral de la Justice
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Recommandé
**Autorité directoriale et exécutive
Suprême de la Confédération Art. 174 Cst**
Monsieur Didier BURKHALTER
Département Fédéral de Affaires étrangères
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Monthey, le 28 novembre 2015

**Plainte pénale à l'encontre du Procureur Général du Canton du Valais Nicolas DUBUIS
Abus d'autorité et complicité de crime organisé en bande dans le cadre de la procédure
de plainte pénale contre M. Roger MORISOD, Administrateur de GESSIMO SA, Monthey
VS (079 445 97 87) et Consorts pour menaces de mort.**

**Extension de la plainte à l'encontre du Gendarme de service à la Gendarmerie de Monthey, le
9 novembre 2015 à 14.00 H, pour abus d'autorité et tout chef d'accusation en fonction des faits.**

**Récusation en bloc des Autorités judiciaires cantonales et fédérales selon mémoire et
requêtes du 23 mai 2015 accessibles sur :**

[www.worldcorruption.info/index.htm files/fm_23-05-2015.pdf](http://www.worldcorruption.info/index.htm_files/fm_23-05-2015.pdf) **Site censuré**

Lien de remplacement: https://swisscorruption.info/confederation/fm_55_23-05-2015.pdf

Madame la Présidente de la Confédération, Monsieur le Conseiller Fédéral,

Le 12 novembre 2015, je vous ai adressé une plainte pénale selon détails cités plus haut, pour menaces de mort à mon encontre. Un complément à cette plainte a été rédigé le 14 novembre 2015, dans lequel je vous dénonçais les liens établis entre le Président du Tribunal de Police que m'a mis à l'amende pour plusieurs milliers de francs et qui est parallèlement l'associé de Roger MORISOD et d'autres Francs-Maçons.

Depuis plusieurs mois maintenant, nous vous avons démontré la collusion existante entre forces de l'ordre, pouvoir judiciaire, pouvoir politique et le crime organisé en bande dans le but de dépouiller les Citoyens de leur patrimoine. Ce règne de l'escroquerie par métier en toute impunité est planifié sous le contrôle de la Franc-Maçonnerie dont l'atout majeur est le secret maçonnique.

Par courrier du 17 novembre 2015, dont vous trouverez copie en annexe, le Procureur général du Canton du Valais, M. Nicolas DUBUIS – eh oui encore lui... ! – refuse ma plainte sur prétexte qu'elle est « prolix » et comporterait des propos inconvenants...

Vous avez pu le constater vous-même puisque vous étiez les seuls destinataires de la plainte du 12 novembre 2015 **avec compétence pour agir**, que mes termes ne sont que des noms ou des qualificatifs pour démontrer une situation bien réelle et que le fait qu'ils dénoncent des individus membres de pouvoirs judiciaires, n'enlève rien à la gravité des actes que ces individus commettent. Nommons donc un chat « un chat » !

Je ne m'étendrai donc pas davantage sur les propos « inconvenants » relevés par le Procureur général Nicolas DUBUIS et qui font partie d'un vocabulaire adéquat. Si le Procureur se réfère à des articles de

la Loi pour justifier son intervention, alors nous devons comprendre que le Code Pénal doit être modifié et qu'il doit comprendre à l'avenir, des articles qui permettront de condamner tout « magistrat » qui manquera à son devoir de fonction !!!

En ce qui concerne l'aspect « prolix » de mon écriture, j'ai pris la peine de relire mes lignes et j'ai dû constater que pour tout individu doté d'une intelligence minimale, mes propos sont très clairs. Là encore, je ne vais rien changer à ma plainte du 12 novembre 2015.

Cependant, j'observe que le Procureur général valaisan Nicolas DUBUIS doit avoir quelques problèmes de compréhension s'il s'est chargé de la plainte précitée, puisqu'il n'avait pas la compétence pour agir. J'attire votre attention sur l'adresse des destinataires de cette plainte, qui fait bien mention d'une récusation en bloc des membres des deux Institutions judiciaires qui en temps normal auraient dû être chargées de la procédure. Le comportement du Procureur DUBUIS relève ainsi de l'abus d'autorité et de complicité avec le crime organisé en bande !

A l'évidence, nous ne sommes plus dans des circonstances « normales », puisque les Institutions judiciaires sont gangrénées par le **cancer maçonnique**. C'est donc aux instances judiciaires intérimaires que vous allez devoir nommer, de prendre en charge mes demandes qui vous ont été transmises depuis quelques mois !

Je vous invite donc à donner la suite qu'il convient à ma plainte du 12 novembre 2015 comme objet de **votre** compétence et à écarter les instances récusées de toute intervention dans mes procédures, quelles qu'elles soient !

Vous avez à agir dans le cadre de la plainte citée plus haut, pour garantir la sécurité de vos Concitoyen(ne)s contre une bande de **fripouilles « fanatiques »** dont la mise en lumière leur fait perdre tout contrôle. Ils ont évolué dans le secret maçonnique depuis deux décennies et vont devoir à très court terme, **rendre des comptes sur tous les CRIMES qu'ils ont commis**. Cette peur des responsabilités qu'ils vont devoir affronter, les rend **dangereux...**

Le 22 septembre 2015, suite à la sortie du film « **L'Oracle** », nous sommes entrés en contact avec Martin ARMSTRONG qui n'avait manifestement pas fait le lien entre Edmond SAFRA (proche ami de Marc BONNANT) propriétaire des Banques Royal Bank of New York, devenues HSBC et l'intervention du banquier SAFRA avec Boris ELTSINE alors dirigeant de la Russie dans le cadre du blanchiment des royalties sur les brevets FERRAYÉ. A la lecture de l'article de Martin ARMSTRONG du 26 novembre 2015, vous allez comprendre que vous serez très bientôt face à la responsabilité civile qui vous a été communiquée le 13 novembre 2015 et que vous pourrez dès lors considérer la Suisse en faillite. Dans l'article « **THE MONEY PLANE- REPUBLIC NATIONAL BANK (aujourd'hui HSBC) & RUSSIA**, il y est question de la manière dont vos amis et complices Francs-Maçons, ont utilisé Edmond SAFRA pour faire le lien entre Boris ELTSINE et la **MAFIA RUSSE** pour blanchir les royalties FERRAYÉ.

www.armstrongeconomics.com/archives/39822

En refusant d'ouvrir nos enquêtes sur les auteurs de l'escroquerie et en refusant d'en arrêter les auteurs, vous vous rendez coupables aujourd'hui, de complicité avec les MAFIAS INTERNATIONALES pour le blanchiment d'argent ! Vous allez devoir en répondre devant les Citoyens du monde entier et nous et nos partenaires bénéficiaires des royalties et de tout le blanchiment qui s'en est suivi, sommes les seuls qui pouvons encore éviter la plus grande catastrophe économique que la Suisse n'aura jamais vécue...

En voulant poursuivre votre soutien à la Franc-Maçonnerie vous réduisez chaque jour vos possibilités de négociation de la responsabilité en question ! Et nos citations à comparaître mardi 1^{er} décembre (CONUS et BURDET) et le procès du 11 décembre 2015 (BURDET), ne font qu'empirer votre problème !

A toutes fins utiles, lorsque vous ordonnerez votre enquête à l'encontre du Procureur général du Canton du Valais, je tiens à vous faire part ci-dessous, des différents homonymes de Nicolas DUBUIS dans notre base de données, qui sont suspectés d'être ou d'avoir été très actifs dans le blanchiment des royalties :

DUBUIS Christian
DUBUIS Joëlle
DUBUIS Serge

DUBUIS Edouard
DUBUIS Joseph-Antoine
DUBUIS Sophie

DUBUIS Jean-Claude
DUBUIS Laurent
DUBUIS Willy

DUBUIS Jean-Michel
DUBUIS Pierre-André

De là à penser que le Procureur général du Canton du Valais cherche à protéger des proches, il n'y a qu'un pas à faire que l'enquête déterminera.

En vous laissant le soin de donner la suite qu'il convient à cette détermination, je vous prie de croire, Madame la Présidente de la Confédération, Monsieur le Conseiller Fédéral, en l'expression de ma parfaite considération.

Daniel Conus

Copies pour info aux Institutions :

Ministère Public de la Confédération
Membres **récusés en bloc**
Taubenstrasse 16
3003 Berne

Ministère Public Canton du Valais
Membres **récusés en bloc**
Rue des Vergers 9
Case postale 2305
1950 Sion 2

Conseil d'Etat valaisan incorpore, par l'entremise du Conseiller d'Etat Oskar FREYSINGER, Chef du Département de la Justice et Police.